

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 novembre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 10 novembre 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire au nom du Groupe des États africains à l'Organisation des Nations Unies pour exprimer les regrets les plus profonds du Groupe à la suite des événements tragiques qui se sont produits à Bouaké (Côte d'Ivoire) depuis le 4 novembre 2004.

Le Groupe des États africains note avec satisfaction les interventions rapides du Conseil de sécurité, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine en vue d'atténuer les tensions et de relancer le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Le Groupe est convaincu que l'initiative diplomatique de haut niveau de l'Union africaine, menée par le Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, offre les meilleures chances de contenir la crise et de relancer le processus de paix.

Le Groupe des États africains considère donc avec inquiétude et appréhension le projet de résolution du Conseil visant à imposer des mesures punitives contre la Côte d'Ivoire. Cette approche est, selon lui, incompatible avec la stratégie de la main tendue à toutes les parties concernées que mène actuellement l'Union africaine.

À cet égard et tenant compte des résultats positifs déjà obtenus dans le cadre de l'initiative de haut niveau de l'Union africaine, le Groupe des États africains lance un appel aux membres du Conseil pour qu'ils revoient leur proposition et permettent ainsi à l'Union africaine de disposer d'un délai suffisant pour mener à bien son action.

Le Groupe des États africains est convaincu que l'esprit de coopération et de partenariat, qui a toujours guidé le Conseil dans ses rapports avec le Groupe dans des situations analogues en Afrique, prévaudra dans le cas de la Côte d'Ivoire.



Je vous serais obligé de bien vouloir porter le contenu de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des États africains
(*Signé*) Crispin **Grey-Johnson**
